

DROIT A L'IMAGE



Je soussigné(e)

demeurant

autorise le Tennis Club Bléré Val de Cher

- à me photographier et à utiliser mon image

- à photographier et à utiliser l'image de mon enfant mineur dont le nom est :
..... dans le cadre unique d'une exploitation relative à l'exercice du tennis, en entraînement, en animations intérieures et extérieures, en compétitions intérieures et extérieures à destinations de la presse locale mais aussi sur les différents réseaux sociaux du Tennis Club Bléré Val de Cher

n'autorise pas

Fait à le

Le licencié ou son Représentant